



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>RC</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 7 novembre 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS:**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**ABSENT :**

Monsieur le conseiller Joe Stairs

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-11-262**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016**

**2016-11-263**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. St. Jean propose de faire un don à la municipalité de deux (2) rideaux pour protéger l'eau si l'on doit couler du ciment. Le conseil a remercié M. St. Jean pour son offre et discutera de ce sujet lors de sa prochaine séance de travail. Mme Lemire assiste comme représentante du Cercle des Fermières et alimenterait que le conseil leur accorde un don en 2017 au même montant qu'en 2016. Les dons seront discutés lors du budget 2017 ou en janvier. M. Jean Roy demande où sont les lumières bleues à l'hôtel de ville en appui du Diabète. La directrice lui répond que les lumières seront allumées la semaine prochaine, à compter du 14 novembre, car il s'agit de la Semaine du Diabète.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jwd</i>	<i>76</i>

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant.  
Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6.3 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** M. Paul Carignan a annoncé son intention de prendre sa retraite du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et que sa dernière journée de travail sera le 30 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a rencontré des candidats pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été offert à M. Jean-Philippe Robitaille;

**2016-11-264**  
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accorde le poste à M. Jean-Philippe Robitaille à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**QUE** les conditions salariales proposées par le conseil à M. Robitaille sont acceptées et il est entré en fonction à temps plein le 7 novembre 2016.

**QUE** la période de probation de M. Robitaille se termine le 3 avril 2017 où sa permanence sera décidée et les conditions salariales seront revues.

**ADOPTÉE**

### 6.4 Formation pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** Bâti Consult tiendra une formation Code du bâtiment-Transfert 2015 afin de présenter, particulièrement pour les effectifs municipaux responsables de l'émission des permis de construction, les principales modifications administratives, les modifications techniques et les subtilités de la nouvelle édition du Code du bâtiment entrée en vigueur le 15 juin 2015 et que cette formation de deux jours aura lieu les 28 et 29 novembre 2016 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour assister à cette formation est de 450.00\$, taxes en sus;

**2016-11-265**  
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à assister à cette formation se tenant les 28 et 29 novembre 2016.

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 450.00\$ taxes en sus et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 6.5 Amende pour abattage d'arbres illégale -- Descente 11A

**CONSIDÉRANT QUE** les 22 et 23 septembre 2016, sur le terrain de Gestion William Belval (lot 5417947) situé sur la Descente 11A, une coupe d'arbres a été effectuée sans l'autorisation de la municipalité, ce qui constitue un acte illégal;



**CONSIDÉRANT QUE** la coupe implique quarante-sept (47) arbres de diamètre commercial et trente-trois (33) tiges de diamètre non-commercial, principalement d'arbres à sucre et de bouleau;

**CONSIDÉRANT QU'**il ne s'agit pas de la première infraction pour coupe illégale d'arbres effectuée par ce même propriétaire;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire 	D.G. 
--	---

2016-11-266

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à mandater les avocats de la municipalité à émettre un constat d'infraction à Gestion William Belval, pour le montant maximal autorisé par la loi, vu qu'il s'agit d'un cas de récidive pour abattage d'arbres illégale.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 La Ressourcerie des Frontières – service pour 2017

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières se voit en situation financière précaire et doit donc modifier les ententes avec les municipalités afin de pouvoir maintenir le service qui est fourni actuellement aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Ressourcerie sont venus rencontrer le conseil municipal et leur a proposé trois orientations possibles pour l'année 2017, soit :

- 1) Le maintien du service actuel pour la durée de l'année 2017, pour le montant annuel de 7,345\$, taxes en sus, payables par quatre (4) versements de 1,836.25\$ chacun ; ou
- 2) Le maintien du service actuel pour le premier trimestre de 2017, pour le montant de 1,836.25\$, taxes en sus, et que d'ici la fin décembre 2016, la Ressourcerie élaborera une proposition de services à la carte pour présenter au conseil, sur laquelle les parties s'entendront sur les modalités de service et de paiement, et laquelle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 ; ou
- 3) La cessation du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie demande que le conseil choisisse l'orientation retenue avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016, si possible ;

2016-11-267

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie et opte pour l'orientation 2) qui est la suivante :

Le maintien du service actuel pour le premier trimestre de 2017, pour le montant de 1,836.25\$, taxes en sus, et que d'ici la fin décembre 2016, la Ressourcerie élaborera une proposition de services à la carte pour présenter au conseil, sur laquelle les parties s'entendront sur les modalités de service et de paiement, et laquelle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017.

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'envoyer son choix d'orientation pour l'année 2017 à la Ressourcerie des Frontières.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 Concours d'artistes récupérateurs de la Ressourcerie – prix à Philippe Desormeaux

**CONSIDÉRANT QUE** la Ressourcerie des Frontières a récemment récompensé de nombreux artistes créatifs, dans le cadre de la première édition de son Concours d'artistes récupérateurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette première édition, pas moins de quatre-vingt-dix (90) artistes se sont inscrits au concours et que chaque participant devait créer une œuvre à partir de matériaux recyclés ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la catégorie Grand Public, un citoyen d'Ogden a remporté le premier prix, soit M. Philippe Desormeaux ;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>ve</i>

2016-11-268

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QU'**une lettre soit envoyée à M. Philippe Desormeaux, lui félicitant pour son accomplissement.

**ADOPTÉE**

**8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 2 novembre dernier.

**8.2 Achat de pneus d'hiver pour le camion Dodge**

**CONSIDÉRANT QUE** l'hiver arrive à grands pas et que le camion Dodge est en besoin de pneus d'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix pour des pneus d'hiver avec jantes est de 913.88\$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait déjà donné son approbation pour cet achat des pneus d'hiver et jantes pour le camion Dodge pour ce montant;

2016-11-269

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil confirme son approbation pour l'achat de pneus d'hiver avec jantes pour le camion Dodge, pour le montant de 913.88\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**8.3 Formation pour l'inspecteur en voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise des transports (AQT) offrait une formation à l'inspecteur en voirie et que cette formation portait sur le Contrôle de l'érosion et de la sédimentation pour les projets routiers et que cette formation a eu lieu le 3 novembre 2016 à Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour assister à cette formation était de 614.00\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait déjà donné son approbation pour cette formation pour ce montant;

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil confirme son approbation pour l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, d'assister à cette formation qui a eu lieu le 3 novembre 2016.

**QUE** le conseil confirme son approbation pour le paiement des frais d'inscription de 614.00\$ taxes en sus et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

**8.4 Abattage d'arbre dangereux sur le chemin Boynton**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire de la propriété situé au 10 chemin Boynton demande que la municipalité coupe l'arbre dangereux qui se trouve devant sa propriété, vis-à-vis le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie a confirmé que l'arbre est bien situé dans l'emprise de la municipalité;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jmd</i>	<i>rg</i>

**CONSIDÉRANT QUE** le prix pour faire couper cet arbre obtenu de la compagnie Service d'Arbres Mills inc. est de 250.00\$, taxes en sus;

**2016-11-271**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'octroi du contrat pour la coupe de cet arbre dangereux à la compagnie Service d'Arbres Mills inc. au prix de 250.00\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**9. FINANCES**

**9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 104,997.87\$ et les salaires s'élèvent à 19,395.79\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 124,393.66\$.

**2016-11-272**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**9.2 Listes des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 58,825.56\$;

**2016-11-273**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 7 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

**9.3 Dépôt des états financiers pour le 3<sup>e</sup> trimestre**

La Directrice générale dépose les états financiers au 30 septembre 2016, tel que stipulé par l'article 176.4 du Code Municipal.

**9.4 Appropriation du surplus non affecté en 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 prévoyait l'appropriation du surplus non affecté de 112,530\$ pour financer les investissements en immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** finalement les investissements en immobilisations de 2016 se sont élevés seulement à 25,820\$;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MW</i>	<i>MS</i>

**2016-11-274**

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

D'approprier seulement le montant de surplus non affecté équivalent aux investissements en immobilisations réellement effectués en 2016.

**ADOPTÉE**

**9.5 Utilisation du fonds de roulement pour payer le camion Dodge**

**CONSIDÉRANT QUE** de par ses résolutions 2016-04-090 et 2016-06-158, le conseil de la municipalité d'Ogdén a autorisé l'achat du camion Dodge Ram, et que les montants payés pour le camion et ses accessoires totalisent 28,981.25\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a l'intention de payer pour ce camion Dodge Ram en utilisant les fonds disponibles dans le fonds de roulement de la municipalité, et que le camion sera donc payable sur une période de sept (ans);

**2016-11-275**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement pour payer pour le camion Dodge Ram, et que le remboursement au fonds de roulement sera sur une période de sept (7) ans.

**ADOPTÉE**

**10. ADMINISTRATION**

**10.1 Party de Noël**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**2016-11-276**

**QUE** le Party de Noël aura lieu au restaurant À la Claire Fontaine le samedi, 3 décembre 2016 à 18 heures.

**QU'**y soient conviés les élus, les employés municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme et les membres du comité consultatif en environnement, ainsi que leurs conjoints.

**QU'**une dépense maximum de 900\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que les conjoints des élus devront payer eux-mêmes pour leur propre repas.

**ADOPTÉE**

**10.2 Dépôt du Rapport du Maire**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire Michael Sudlow dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 955 prévoit que le texte du rapport du maire doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité ou publié dans un journal diffusé dans la Municipalité;

**2016-11-277**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2016 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais d'un envoi en nombre.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>lwa</i>	<i>TA</i>

### 10.3 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Michael Sudlow, M. Joe Stairs, M. Jean R. Roy, M. Alain Carrier, M. Robert Lebrun, M. Richard Roy, Mme Sylvie Lefebvre.

### 10.4 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2017 aura lieu le jeudi, 8 décembre 2016 à 10 heures 15.

La séance publique d'adoption du budget 2017 aura lieu le jeudi, 22 décembre 2016 à 19 heures.

### 10.5 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 16,391.00\$ taxes incluses;

2016-11-278

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant maximal de 16,391.00\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Dépôt de lettre d'offre de protections d'assurance additionnelles

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre reçue des courtiers d'assurance PMA Conway offrant des protections d'assurance additionnelles à la municipalité. Les documents joints à la lettre seront complétés par la Directrice générale, tel que demandé. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 10.7 Appui à la candidature de Dr. Kenny Mailloux au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Estrie 2017

**CONSIDÉRANT QUE**, dans la répartition théorique des besoins prioritaires du Plan Régional d'effectifs médicaux (PREM) 2017, la région de l'Estrie et tout spécialement Magog est considérée comme milieu prioritaire pour la prise en charge de patients;

**CONSIDÉRANT QUE** la coopérative de santé connue sous le nom de Centre de santé de la Vallée Massawippi (CSVm), située à Ayer's Cliff, éprouve une grande difficulté à recruter des omnipraticiens pour permettre aux membres et aux non-membres d'accéder à des services de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** près de 74 % des membres actuels du CSVm ne sont pas inscrits auprès d'un médecin de famille;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la région du Massawippi, l'apport de médecin qui fait du sans rendez-vous au CSVm est inestimable mais ne comble pas les besoins de suivis réguliers des patients;

**CONSIDÉRANT QUE** Docteur Kenny Mailloux a démontré un intérêt à pratiquer à titre d'omnipraticien et prendre en charge des patients au CSVm pour la région de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** Docteur Mailloux déposera sa candidature au PREM 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSVm est disposé à offrir tout le support nécessaire pour favoriser l'intégration et la rétention de Docteur Mailloux dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire signifier son appui à Docteur Mailloux dans la réalisation de ces démarches puisque celui-ci pourrait combler, par sa présence au CSVm, d'importants besoins en termes de services de santé pour la région du Massawippi;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MM</i>	<i>TC</i>

**CONSIDÉRANT** QUE l'arrivée de Docteur Mailloux au CSVM permettrait aussi d'étudier la possibilité d'offrir des services de soutien à domicile aux patients de la région, ce qui permettrait de rencontrer une des cibles de la nouvelle politique gouvernementale de prévention en santé;

**CONSIDÉRANT** QUE Docteur Mailloux est parfaitement bilingue, connaît bien la région et les besoins des patients et serait un excellent candidat à long terme pour notre région;

**2016-11-279**  
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

QUE le Département régional de médecine générale (DRMG) soit informé que la Municipalité d'Ogden appuie inconditionnellement la candidature de Docteur Kenny Mailloux au PREM 2017 pour la région de l'Estrie et tout spécialement pour Magog.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – **Projet de Règlement n° 2016.15 intitulé Règlement n° 2016.15 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**CONSIDÉRANT** QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Alain Carrier à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

**2016-11-280**  
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2016.15 d'amendement au Règlement de Zonage.

**QUE** le présent projet de règlement n° 2016.15 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y ajoutant l'article 12.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 décembre 2016, à 18 h 50, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

13.2 Adoption - **Règlement n° 2016.16 intitulé Règlement n° 2016.16 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8**

**CONSIDÉRANT** QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de Permis et Certificats en y ajoutant l'article 8.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MS</i>	<i>VC</i>

**CONSIDÉRANT** QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2016-11-281**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement n° 2016.16 intitulé « Règlement n° 2016.16 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8 » est adopté.

**ADOPTÉE**

### **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

#### **14.1 Diverses rencontres**

M. Sudlow mentionne que les travaux sur la courbe du chemin Beebe qui étaient planifiés pour 2016 seront une grande priorité pour l'année 2017. Il mentionne aussi que le projet d'embellissement a été complété la fin de semaine dernière avec la plantation des bulbes de jonquilles et il remercie tous les volontaires. M. Sudlow félicite la Ferme Routhier pour sa reconnaissance pour un « Bon Coup » par la MRC. Il mentionne enfin que la subvention pour « Canada en Fête » a une date limite du 21 novembre pour faire une demande.

#### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Sudlow explique que M. Stairs a assisté à la rencontre d'octobre de la MRC à sa place. Les principaux sujets discutés étaient le vélotourisme et les statistiques sur la mesure des fosses septiques.

### **15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Mailhot demande ce qui se passe avec la halte-rouetière située sur l'autoroute 55. Le conseil n'a rien entendu à cet égard. Mme Rousseau demande de quel garage les pneus et les roues pour le camion ont été achetés. La directrice générale lui répond que c'est le garage Magog Concept. Mme Rousseau demande aussi si quelqu'un connaît le Dr. Mailoux, et le conseil dit non mais que la clinique a besoin d'un médecin et M. Bourque ajoute que la clinique aide tous ceux qui en ont besoin et ne refuse personne. M. Bourque demande de l'information sur l'assemblée de consultation qui aura lieu le 5 décembre à 18h50, et la directrice générale lui explique que c'est seulement quelques minutes au cas où des gens auraient des questions sur la modification au règlement de zonage qui consiste en un doublement des amendes pour abattage d'arbres illégale. M. Bourque s'interroge sur les statistiques de la MRC pour la vidange de fosses septiques. Mme Lefebvre mentionne que ce sujet a été discuté par le comité consultatif en environnement, donc M. Bourque obtiendra le procès-verbal prochainement.

**2016-11-282**

### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 5 minutes.

*Michael Sudlow*  
Michael Sudlow  
Maire

*Vickie Comeau*  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière